FICHE DE POSTE :
Animateur permanent

Direction / Pôle	Pôle Service à la population
Service	Enfance Éducation
Cadres d'emplois	Adjoint d'animation / Animateur
Rattachement hiérarchique	N+1 : Directeur du club de loisirs N+2 : Coordinateurs périscolaires

Temps de travail	Temps complet Nombre d'heures par semaine : 38 heures annualisées Sur temps scolaires : 36 h/ semaine Sur périodes de vacances : 45 h/ semaine
Lieu d'affectation	École maternel ou élémentaire

Descriptif de l'emploi :

Au sein du centre de loisirs, l'animateur/trice assure l'accueil des enfants et de leurs familles, veille à leur sécurité et conçoit des activités ludiques adaptées à chaque tranche d'âge. Il/elle travaille en lien avec les enseignants, participe aux événements spécifiques et garantit la bonne transmission des informations aux parents.

Missions et activités principales :

- Accueillir les enfants et les familles en accueil de loisirs maternel ou élémentaire sur les temps péri et extrascolaire.
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants qui sont confiés et s'adapter aux différentes tranches d'âge en respectant les capacités, l'expression et la créativité de chaque enfant.
- Être capable de concevoir et de budgétiser des projets d'activités, de proposer et d'animer des activités de loisirs et d'animation en adéquation avec le projet pédagogique de la structure et le projet éducatif de la ville.
- Sensibiliser les enfants aux règles de sécurité, à la citoyenneté et à la vie en collectivité.
- S'informer sur les enfants ayant des PAI (Protocole d'accueil individualisé).
- Travailler en partenariat avec les enseignants, directeurs des écoles, différents services de la ville et prestataires de service.
- Participer à des temps de formation.
- Contribuer à l'animation de manifestations ponctuelles lors des jours chômés.

Profil recherché :

Formations et expériences souhaitées :

- **BAFA exigé ou tout diplôme équivalent dans l'animation** (CAP Petite enfance, STAPS, …)
- Expérience sur un poste similaire

Compétences et qualités requises :

- Sens des responsabilités et de la sécurité.
- Organisation, autonomie et capacité d'anticipation, dans le respect du cadre hiérarchique.
- Aptitude à travailler en conformité avec la réglementation et les orientations de la collectivité.
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, du dialogue et de la communication.
- Esprit d'équipe et capacité à travailler en collaboration.
- Ponctualité, assiduité et disponibilité.
- Dynamisme, motivation, créativité et tolérance.
- Sens de l'observation et capacités d'organisation.
- Respect du devoir de réserve.

Complément d'information :

- Prise de congés pendant les vacances scolaires par semaine complète. Si l'agent ne souhaite prendre que quelques jours, il ne sera pas prioritaire.
- Affectation sur différentes structures en cas de besoin.
- Horaires découpés un jour par semaine.
- Retour obligatoire des agents la dernière semaine du mois d'août.
- Un maximum de 5 CA pourra être reporté à l'année suivante jusqu'à la fin du mois de février s'ils n'ont pas été posés en totalité le 31 décembre. Les ARTT seront automatiquement perdus s'ils ne sont pas posés ou épargnés.
- Les congés des vacances d'été (4 semaines maximum) devront être pris de manière consécutive ou à minima, 15 jours / 15 jours.

Avantages du poste :

- **Rémunération** : RIFSEEP (IFSE + CIA) + 13ème mois.
- **Flexibilité et équilibre** : 25 jours de congés annuels + 17 jours ARTT pour un poste à temps complet.
- **Avantages pratiques :**
 - Prise en charge de 75 % des transports ou forfait mobilité durable (jusqu'à 300 € par an).
 - Parking communal gratuit à proximité de la mairie.
 - Frigo connecté avec des plats qualité traiteur et géré via une application. Prise en charge de 49 % du prix du repas, jusqu'à 6 € maximum par jour.
- **Protection sociale** : Participation employeur à vos complémentaires santé labellisées (30 € par mois) et prévoyance (10 € par mois).
- **CNAS** : Accès aux prestations.
- **Développement des compétences** : Accès à un dispositif d'accompagnement (CNFPT et plan de formation interne).
- **Accessibilité** : Transport en commun (RER A et E) et autoroute (A4 et A86) et nombreux bus.
- **Qualité de vie au travail** : Activités sportives et possibilité de rejoindre la chorale du conservatoire pendant la pause déjeuner.